

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

Le 19 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2013**

**2013 V 39 G** Vœu relatif au lancement d'une étude sur la possibilité d'une fusion des lignes de métro 3 bis et 7 bis et leur prolongement jusqu'au pôle gare de l'Est – gare du Nord (Magenta).

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant le projet de délibération 2013 DVD 201 G proposant le lancement d'études de faisabilité pour améliorer les correspondances au sein du bipôle gare de l'Est – gare du Nord, projet indispensable et attendu ;

Considérant par ailleurs la nécessité de renforcer le maillage du réseau de transport en commun à l'Est de Paris et de créer de nombreuses interconnexions, facilitant la vie de dizaines de milliers de personnes et contribuant, en créant des alternatives, à réduire les pollutions liées aux déplacements individuels motorisés ;

Considérant les lignes de métro 3 bis et 7 bis qui jouent un rôle important pour les habitants/tes notamment des Hauts de Belleville et des environs des Buttes-Chaumont et dont le Plan de Déplacements de Paris avait prévu l'amélioration en les fusionnant et les connectant avec le pôle gare de l'Est – gare du Nord (Magenta) ;

Considérant que cette fusion ferait de ces deux lignes locales une ligne d'intérêt métropolitain ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Soit lancée une étude, en liaison avec les partenaires institutionnels (notamment Région d'Ile-de-France et STIF), en vue de la fusion des lignes de métro 3 bis et 7 bis et leur connexion au pôle gare de l'Est – gare du Nord (Magenta), ce qui donnerait naissance la ligne 15 du métro parisien.